

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN

Autorisation annuelle de recrutement d'agents non titulaires pour accroissement temporaire et saisonnier

Le conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire à recourir et signer ce type de contrat en cas de besoin.

Autorisation annuelle de recruter des agents non titulaires pour remplacer les agents titulaires momentanément absents

Le conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire à recourir et signer ce type de contrat en cas de besoin.

Droit de préemption

Le conseil municipal **décide** de ne pas user de son droit de préemption sur l'immeuble situé 4 et 6 rue de Rennes ainsi que sur celui situé 7 rue de Châteaubriant.

Attribution du marché restauration

Le conseil municipal **décide** de valider le choix de la commission restauration et d'attribuer le marché à la société CONVIVIO.

Amendes de Police

Le conseil municipal **décide** d'accepter la subvention des amendes de police 2016 pour un montant de 6 601 €.

Décisions modificatives

Le conseil municipal **autorise** les décisions modificatives du budget de la commune 2016.

Dette admise en non-valeur

Le conseil municipal **décide** d'inscrire la somme de 1 823,10 € au chapitre 65. Compte 6541

ESPACE MULTISPORT



Les travaux de l'espace multisports sont désormais achevés. Situé au stade, il est donc maintenant ouvert à tous, n'hésitez pas à en profiter !

A savoir : pour le volley-ball, le tennis, le badminton, un filet est à votre disposition à la Mairie sur réservation.

Merci de respecter les lieux.

Pour information : une plainte sera déposée pour toute personne prise à dégrader cet espace.

RESTAURANT ET GARDERIE

Les travaux du nouveau restaurant scolaire et de la garderie sont en voie d'achèvement, chemin des Rochettes. Son ouverture est prévue pour la rentrée des classes le 1^{er} septembre 2016.

Les repas des enfants seront confectionnés par la cuisine centrale de Bréal-sous-Montfort de la Société Convivio et les agents municipaux assureront la remise en température et le service.

L'espace garderie accueillera vos enfants dès le 1^{er} septembre à partir de 7h15.

HORAIRES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- le matin de 7h15 à 8h30
- le soir de 16h45 à 18h40

Le mercredi :

- le matin de 7h15 à 8h30
- le midi de 12h45 à 13h15

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'aucun enfant ne pourra être confié à ses parents ou à la personne désignée sur le temps du trajet, ceci par mesure de sécurité.



La Municipalité souhaite une bonne rentrée à tous les enfants.

ENTRETIEN DES TERRAINS

Compte tenu du nombre de plaintes reçues en Mairie sur le non entretien des terrains, nous rappelons que les obligations incombant aux propriétaires sont prévues par le Code Général à l'article L 2213-15 :

« Faute pour le propriétaire ou ses ayants droits d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le Maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure. Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le Maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit. »



LES FRELONS ASIATIQUES

L'été est marqué par une recrudescence du nombre d'attaques de frelons asiatiques en Ille-et-Vilaine, aussi bien sur les particuliers, les professionnels du Paysage et les agents de collectivités. Le frelon asiatique n'est naturellement pas agressif dans l'environnement, il peut tout de même être à l'origine d'attaques massives et dangereuses lorsque son nid est directement menacé ou simplement dérangé.

La plupart des incidents ont lieu lors de travaux de jardinage ou de taille de haies, c'est pourquoi nous vous conseillons de suivre les consignes suivantes :

- effectuer une reconnaissance préalable avant tout travail de taille de haie ou de débroussaillage pour détecter d'éventuels va-et-vient anormaux de frelons ;
- en cas de découverte d'un nid, ne pas tenter de le détruire seul, l'opération peut être particulièrement dangereuse à cette saison ;
- en cas de piqûre, s'éloigner rapidement du lieu de l'attaque et stopper toute activité pendant une heure au maximum pour évaluer une éventuelle réaction allergique ;
- au-delà de 2 piqûres, ne pas hésiter à consulter rapidement un médecin pour les personnes fragiles.

Attention, les nids peuvent se situer n'importe où comme dans des buissons à faible hauteur, des regards enterrés Eau/Télécom ou des armoires de compteurs électriques !

LUTTE PREVENTIVE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Les chenilles processionnaires du pin vivent dans le sol et y préparent leur transformation en papillon. Dès le début du mois d'août, les papillons pondent dans les pins sous lesquels ils se trouvent, ce qui implique la naissance d'une nouvelle génération de chenilles en septembre.

Même si rien de visible ne permet de suspecter actuellement leur présence, l'**observation de cocons** lors de l'hiver et du printemps précédents signifie presque systématiquement une nouvelle infestation à l'automne.

Attention : le traitement doit avoir lieu de manière préventive sur jeunes chenilles à partir des mois de septembre-octobre. **Après le 10 novembre les traitements ne seront plus assurés car moins efficaces.** Lorsque les nids d'hiver sont les plus visibles (fin décembre-début janvier), il est déjà trop tard pour traiter.

Avant d'envisager une lutte curative, avez-vous pensé aux techniques de lutte alternatives ? **Piégeage des chenilles au moyen de dispositifs installés sur les troncs, limitation ou élimination des essences végétales sensibles, pose de nichoirs à oiseaux insectivores, préservation des abris à chauve-souris.**



Inscriptions jusqu'au 15 septembre en Mairie
Prestation payante assurée par FGDON 35

RALLYCROSS

LES 3 ET 4 SEPTEMBRE 2016

Compte tenu des dramatiques événements qui se sont déroulés dans notre pays et aux consignes reçues par les autorités compétentes (Préfecture, Gendarmerie,...), de nouvelles contraintes ont été imposées aux organisateurs du Rallycross pour son édition 2016.

C'est pourquoi nous vous invitons à consulter les différents arrêtés qui **seront affichés sur le tableau d'affichage face à la mairie, sur le site internet www.loheac.fr et sur les barrières dédiées à bloquer la circulation.**

Les forces de l'ordre seront chargées de faire appliquer ces arrêtés ; la non-observation de ces derniers peut vous en coûter une amende et/ou un enlèvement de véhicule.

Conscient des désagréments que peuvent engendrer ces dispositions, nous vous remercions, par avance, de les respecter afin d'assurer l'efficacité de la sécurité de tous et la bonne marche de la manifestation.



Arrêts de cars scolaires et transports de passagers

Pour les besoins de l'organisation de la parade du Rallycross, le vendredi 2 septembre, **tous les arrêts et départs de cars scolaires et transports de passagers se feront de 15h à 20h** sur l'aire de covoiturage située à côté du stade, face à la carrosserie Jan.

Pass habitants

Vous trouverez dans cette lettre deux «Pass habitants» à découper et à poser sur votre pare-brise de manière visible du vendredi 2 au dimanche 4 septembre 2016. Ils vous permettront à vous, habitants de Lohéac, de circuler dans le centre bourg. Veillez à les conserver car aucun autre «pass» ne sera délivré.

LE DEPARTEMENT 35 RECRUTE

Le Département d'Ille-et-Vilaine souhaite accueillir, dès le mois d'octobre 2016, **20 jeunes en service civique**, pour des missions liées aux thèmes de la solidarité, de l'éducation, de l'environnement ou encore de l'accès à la culture. Ce dispositif est ouvert à **tous les jeunes Bretonnants de 18 ans à 25 ans** (30 ans pour les personnes en situation de handicap), **sans condition de diplôme**. Les jeunes volontaires ont jusqu'au **16 septembre 2016** pour candidater sur le site de l'agence du service civique : www.service-civique.gouv.fr



POINT ACCUEIL EMPLOI PIPRIAC

SIMULATION D'ENTRETIEN



Vous voulez vous entraîner pour un entretien d'embauche ? Connaître vos points forts et vos points faibles ?

En partenariat avec le Rotary Club-chefs d'entreprises du canton, nous vous proposons une « simulation d'entretien ». Gratuit.

Prochaines dates : 30/09, 28/10, 25/11-Inscription au 02.99.34.36.91

L'AFTER WORK DES SALARIÉS

La MEIF organise une "soirée du salarié" le :

Lundi 26 septembre 2016 de 19h à 20h
À l'Exploratoire
2 cours des Alliés à Rennes

La session s'adresse à l'ensemble des salariés, aux intérimaires en activité, chèques CESU. Sur simple inscription (06 75 43 32 00), découverte des dispositifs accessibles et échanges directs avec des professionnels de l'accompagnement des projets professionnels des salariés.

INFORMATISATION, MISE EN RESEAU : LES BIBLIOTHEQUES SE METTENT A LA PAGE

D'ici quelques mois, l'ensemble des bibliothèques et médiathèques du territoire se mettront en réseau. Une révolution pour les usagers mais aussi pour certaines bibliothèques communales qui doivent commencer par informatiser leur fonds documentaire.

Quatre des cinq bibliothèques qui ne sont pas informatisées - Lohéac, Saint-Malo-de-Phily, Pont-Réan et Saint-Séglin - ont démarré la procédure courant juillet. Il s'agit d'attribuer un code-barres à chaque ouvrage et de l'ajouter dans le catalogue commun aux quinze bibliothèques et médiathèques du territoire. Ainsi, lorsqu'un abonné cherchera un document, le catalogue lui indiquera dans quelles bibliothèques il est disponible.

La mise en réseau devrait être opérationnelle au début de l'année 2017. Une carte d'abonné unique sera alors délivrée : avec un seul abonnement, les usagers auront accès à l'ensemble des bibliothèques du réseau, et donc, à un nombre considérable de documents.

Tous ces changements vont aussi permettre à Lohéac d'intégrer un réseau et d'échanger avec d'autres bénévoles. Avec toutes les autres bibliothèques, un projet d'animation sera mis au point pour proposer de nouvelles choses au public comme des séances de lectures pour les enfants.

Changement d'horaires

Suite à la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires et après consultation des lecteurs, les horaires de permanences à la bibliothèque, assurés par des bénévoles, seront légèrement modifiés à compter de septembre 2016, soit :

- le mercredi de 11h à 12h15 et de 16h30 à 18h
- le samedi de 10h à 12h

Les permanences pour les écoles resteront maintenues les lundis et vendredis, les horaires étant définis en accord avec les directeurs.

LOGEMENTS A LOUER

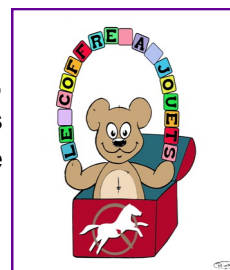
En collaboration avec Néotoa, la Mairie vous propose un T2 au Square des Loumettes et un T2 au rez-de-chaussée au Lotissement de la Berlinette.



AVIS AUX LOHEACIENS

A l'occasion de l'ouverture de la nouvelle garderie, n'hésitez pas à nous faire parvenir des jouets et des vêtements enfants que vous n'utilisez plus afin de leur donner une seconde vie.

Contact en mairie : 02.99.34.10.20



CALENDRIER DES FÊTES

Août

Le 27 : Forum des associations 9h-12h30 (salle des associations)

Septembre

Les 3 au 4: Championnat du monde de rallycross - ASRL (circuit de rallycross)

Octobre

Les 1 et 2 : Auto-Brocante - Manoir de l'automobile

Le 9 : Course de karting - ASK (circuit du karting)

Le 15 : Vide-dressing à 14h - Association des commerçants (salle polyvalente)

Le 23 : Trophée de Bretagne de Karting - ASK (circuit du karting)

Novembre

Le 4 : Réunion Calendrier des fêtes de Lohéac 2017 à 19h (salle des associations)



COLLECTE DE PAPIER



L'école Saint-Sauveur de Lohéac organise des collectes de papiers les derniers samedis de chaque mois (journaux, livres, magazines, publicités,...)

**Rendez-vous à l'école
de 10h à 12h
dès le 24 septembre 2016 !**